Régie de l'énergie Québec

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée :

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Numéro du dossier :
R-4359-2026.
Hydro-Québec (Distribution). Plan d'approvisionnement 2027-2041.

Le 20 novembre 2026.

Régie de l'énergie Québec

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet 1 – La prévision de la demande, incluant l'efficacité énergétique

Nature de l'intérêt relatif quant à l'ensemble des sujets :

Le RTIEÉ considère que le présent dossier doit être considéré dans une perspective plus ambitieuse que l'examen des plans d'approvisionnement antérieurs d'Hydro-Québec, ceci non seulement en raison de sa durée plus longue, mais aussi de l'importance accrue que le législateur, par sa Loi sur la gouvernance de2025, exprime pour la qualité de la planification énergétique et la nécessité d'en faire un outil de transition énergétique pour la société québécoise dans son ensemble.

Le RTIEÉ souhaite en premier lieu que la planification d'HQD soit plus rigoureuse. Ceci implique d'une part d'éviter les chimères des projets de charges importantes qui ne sont pas appuyés par une évaluation solide. Mais aussi, à l'inverse, la prévision doit être suffisante afin de permettre la mise en place d'outils d'approvisionnement et d'équipements, en temps utile, pour permettre de satisfaire les nouveaux besoins d'électrification de la société, dans une perspective de décarbonation.

Le plan doit également permettre une intégration à la fois réaliste et aussi suffisante des outils d'efficacité en énergie (et surtout en puissance) d'une manière qui tienne compte de leur coût prévisible et du réalisme que celui-ci puisse être assumé par le distributeur et les participants.

Le plan devra aussi tenir compte de la plus grande adaptabilité (en termes de planification) de l'offre d'approvisionnement solaire, tant à une grande échelle, que comme outil d'autoproduction et de microproduction. Le Colloque de la Régie de l'énergie de novembre 2026 avait fait ressortir cette plus grande adaptabilité.

Sujet 1 : La prévision de la demande, incluant l'efficacité énergétique
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RTIEÉ s'assurera de la cohérence avec le PGIRE et avec la trajectoire de demande : Le RTIEÉ voudra examiner la méthodologie et les hypothèses sous-jacentes aux prévisions de croissance en énergie (de 182 TWh en 2026 à 240 TWh en 2041) et en puissance de pointe hivernale (52 000 MW en 2041), ainsi que leur arrimage avec le PGIRE.

Charges énergivores émergentes : Le RTIEÉ analysera l'intégration, les critères de priorisation et l'impact des nouveaux usages industriels et commerciaux (centres de données, hydrogène vert, carburants de synthèse) sur l'équilibre offre-demande. Notre objectif est de nous assurer que la croissance de la demande qui s'inscrit en conformité avec les objectifs d'électrification et de décarbonation de la société québécoise puisse être adéquatement planifiée, de manière à réduire l'obligation du ministre de refuser des charges de 5MW et plus qui auraient mérité d'être acceptées.

Ambition des cibles d'efficacité énergétique : Le RTIEÉ s'assurera que le rythme de déploiement de la cible de 21 TWh d'économies d'énergie d'ici 2035 est adéquat (dont l'autoproduction par l'énergie solaire). Il y aura aussi lieu d'examiner comment seront rehaussés les objectifs d'efficacité énergétique postérieurs à cette cible, sur l'horizon 2036-2041, de manière à poursuivre la transition énergétique.

Gestion de la demande de puissance (GDP) et tarification : Le RTIEÉ vérifiera la contribution prévue des mesures d'effacement de pointe (résidentielles et affaires), de la tarification dynamique, de l'autoproduction et du stockage distribué pour amener la réduction ciblée de la demande en puissance de pointe.

Autoproduction solaire et prévision nette de la demande : Le RTIEÉ insistera pour que, dans le plan, l'on distingue les économies d'énergie attribuables à l'efficacité énergétique de la production photovoltaïque derrière le compteur, et examiner les hypothèses de déploiement par secteur, les profils horaires et saisonniers, ainsi que leurs effets sur les bilans d'énergie et de puissance.

Prévision de la demande des différents modèles de centre de données : Le RTIEÉ entend examiner la

méthodologie de prévision de la demande électrique associée aux centres de données, en distinguant les grandes installations hyperscale (de très grande échelle) des petits centres de données régionaux, communautaires et industriels. Il est important de faire le lien entre le dossier R-4333-2026 et le prochain plan d'approvisionnement. L'intervention visera notamment à déterminer si les hypothèses de croissance et les mécanismes de planification tiennent adéquatement compte des caractéristiques propres aux infrastructures numériques décentralisées. Une attention particulière sera accordée aux centres de données de petite puissance contribuant à la souveraineté numérique du Québec et des communautés autochtones, notamment par l'hébergement local de données, le contrôle des infrastructures numériques et le développement de compétences technologiques régionales. Il s'agit là d'une composante essentielle du présent dossier

Manière dont vous entendez faire valoir votre position :

Nous logerons des DDR à la demanderesse, participerons aux séances de travail, déposerons une preuve écrite.
Nous recommandons la tenue d'une audience orale au présent dossier, comme lors des études de plans d'approvisionnement antérieurs d'Hydro-Québec. Nous participerons alors en cette audience au contre-interrogatoire des témoins de la demanderesse et présenterons oralement notre preuve. Nous logerons également une argumentation.

Le RTIEÉ se réserve aussi la possibilité de préciser ses analyses après le dépôt du rapport de balisage Hatch (HQD-2, Document 4), indiqué « À venir » dans les pièces transmises

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Nous recommandons la tenue d'une audience orale au présent dossier, comme lors des études de plans d'approvisionnement antérieurs d'Hydro-Québec. Cela est d'autant plus requis que le présent Plan est d'une durée de 15 ans et que la Loi sur la gouvernance de 2025 montre le souci accru du législateur quant à la qualité de la planification.

Régie de l'énergie Québec

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet 2 – Les coûts évités de long terme

Nature de l'intérêt relatif quant à l'ensemble des sujets :

Voir sujet 1.

Sujet 2 – Les coûts évités de long terme
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Méthodologie et mise à jour des coûts évités (pièce HQD-2, Document 2) : Le RTIEÉ voudra évaluer les paramètres, hypothèses et méthodes proposés par le Distributeur pour établir les coûts évités en énergie, en puissance et en transport/distribution sur l'horizon de 15 ans. L'objectif consiste notamment à éviter leur sous-évaluation (que ce soit en réseau principal ou en réseaux autonomes vus au sujet 4), ce qui nuirait au déploiement de mesures d'efficacité énergétique et d'approvisionnement en énergies éolienne et solaire notamment.

Nous recommanderons d'ajuster la méthodologie des coûts évités de long terme pour refléter adéquatement la valeur environnementale et systémique des ressources propres et décentralisées

Et plus spécifiquement, dans ce cadre, pour la détermination des coûts évités selon différents scénarios possibles de long terme :

Coûts complets et valeur du solaire : Le RTIEÉ voudra examiner les hypothèses de coûts de fourniture, de raccordement, de transport et d'intégration du solaire (pièce HQD-2, Document 2), leur application différenciée aux projets centralisés, distribués et en autoproduction, ainsi que la valeur temporelle de la production et sa complémentarité avec la gestion des réservoirs, sans double comptabilisation.

Valorisation des externalités et des ressources distribuées : Le RTIEÉ voudra s'assurer que les coûts évités intègrent pleinement la valeur temporelle, géographique et environnementale (incluant le coût des émissions de gaz à effet de serre évitées) afin de permettre une évaluation équitable de l'efficacité énergétique, de la GDP et de l'autoproduction face aux nouvelles infrastructures centralisées.

L'aspect qui suit touche en partie le sujet 2 et en partie le sujet 3 : Scénarios de développement accéléré du solaire : Le RTIEÉ voudra obtenir une comparaison documentée entre la trajectoire de référence et des scénarios de déploiement solaire accru, y compris une substitution partielle à de nouveaux approvisionnements éoliens, selon les coûts complets, délais, profils saisonniers, contribution à la puissance, besoins de stockage et risques de raccordement. Il demandera comment les orientations publiques du nouveau gouvernement annoncées le 10 novembre 2026 seront prises en compte, sans les assimiler à une modification formelle du PGIRE.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :
Voir sujet 1.

Régie de l'énergie Québec

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet 3 – Les approvisionnements et la gestion des risques (incluant tout Code de conduite)

Nature de l'intérêt relatif quant à l'ensemble des sujets :

Voir sujet 1.

Sujet 3 – Les approvisionnements et la gestion des risques (incluant tout Code de conduite)
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Priorisation des filières renouvelables centralisées et décentralisées : Le RTIEÉ examinera le portefeuille d'approvisionnement envisagé, notamment la place réservée (qui paraît insuffisante) à l'énergie solaire et au stockage par batteries derrière et devant le compteur, à l'autoproduction partagée ainsi qu'au renouvellement ou à la remise à niveau des contrats éoliens et de biomasse arrivant à échéance dès 2026-2029.

Recours à la production thermique (centrale de Bécancour) et aux importations : Le RTIEÉ analysera la justification économique et environnementale de la remise en service de 350 MW à la centrale thermique de Bécancour dès 2030 (disponibilité réelle, coût et bilan carbone du gaz de source renouvelable par rapport aux alternatives sans combustion), ainsi que le recours aux importations sur les marchés voisins (jusqu'à 5 TWh/an) en période de pointe. Le RTIEÉ a toutefois exprimé, dans le passé, sa préférence pour que cette centrale continue d'être contractuellement liée exclusivement à HQD, ce qui éviterait qu'à l'échéance du contrat en cours, le producteur puisse l'offrir à d'autres entités sans limites quant à son usage.

Fiabilité, grands ouvrages et gestion des risques (pièce HQD-2, Document 3) : Le RTIEÉ évaluera les risques financiers, techniques et d'échéancier liés aux ajouts de grande puissance hydraulique (+9 000 MW).

Codes de conduite et suivis réglementaires : Le RTIEÉ vérifiera que les modifications ou abrogations proposées à l'égard des suivis antérieurs, du Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres et de tout Code de conduite préservent l'équité, la transparence envers les producteurs indépendants et les filières décentralisées, ainsi que la reddition de comptes devant la Régie. Le RTIEÉ est toutefois fortement en accord à ce que les Codes soient adaptés à la nouvelle structure Une Hydro et était d'ailleurs déjà favorable , dans le passé, à éviter que le Code n'ait pour effet de bloquer la plamnification responsable des ressources hydrauliques.

Contribution en efficacité énergétique des centres de données : Le RTIEÉ entend aussi examiner la contribution potentielle des petits centres de données décentralisés à une utilisation efficace des infrastructures électriques existantes, notamment par leur implantation à proximité des charges, leur déploiement modulaire, leur récupération de chaleur et leur éventuelle intégration avec des ressources énergétiques distribuées. L'analyse visera à déterminer dans quelles conditions ces installations peuvent être desservies sans imposer des investissements disproportionnés au réseau électrique ni transférer leurs coûts aux autres catégories de consommateurs.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :
Voir sujet 1.

Régie de l'énergie Québec

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet 4 – Le Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes

Nature de l'intérêt relatif quant à l'ensemble des sujets :

Voir sujet 1.

Sujet 4 – Le Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RTIEÉ vise à accélérer la décarbonation des réseaux autonomes et assurer un suivi rigoureux de la conformité au PGIRE.

Décarbonation et transition énergétique hors réseau (pièce HQD-3) : Le RTIEÉ examinera la trajectoire de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles (diesel) dans les réseaux autonomes, ainsi que le déploiement des projets d'efficacité énergétique, d'éolien, de solaire et de stockage adaptés aux réalités locales, incluant les prévisions de demande et coûts évités spécifiques qui y sont rattachés. Le RTIEÉ étudiera principalement les cas du réseau des Iles-de-la-Madeleine et des réseaux autonomes nordiques où ses analystes détiennent une forte expertise.

Solutions hybrides adaptées aux réseaux autonomes : Le RTIEÉ examinera, notamment pour le Nunavik et les Îles-de-la-Madeleine, comment intégrer au Plan des scénarios solaire-éolien-stockage-production thermique de secours, en comparant les coûts complets, les carburants évités, les contraintes climatiques et logistiques, la fiabilité et les retombées locales.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :
Voir sujet 1.